

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 MARS 2016

Nombre de conseillers

En exercice : **15**
Présents : **12**
Votants : **14**

L'an deux mil seize, le **neuf mars**, à dix-neuf heures quinze minutes,
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,
Date de convocation du Conseil Municipal : **02/03/2016**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN Chrystelle,
M. Norbert AUVRAY, adjoints, Mmes Karen VICK, Gaëlle BEYLAT-BROUSSE, Sandrine VERGNAC,
Céline SENDRON-GUERIN, Isabelle BERTOUNESQUE, MM. Heinrich BLESSING, Jean-Noël BERTIN,
Aurélien PROUILLAC

Excusés : M. Yves SPADOTTO, 4^{ème} adjoint (a donné pouvoir à M. Patrick CONSOLI)
Mme Joëlle LEBERON (a donné pouvoir à Mme Chrystelle BEAUMAIN)
Mme Valérie PASERO-MARIA

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle BEAUMAIN

19 H 15 : Lecture et approbation à l'unanimité du précédent compte-rendu du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des comptes administratifs de l'exercice 2015
2. Vote des comptes de gestion de l'exercice 2015
3. Affectation des résultats N-1 aux budgets primitifs 2016
4. Renouvellement convention S.P.A. pour 2016
5. Acquisition terrains aux consorts BOSSELUT pour extension ZAE (développement entreprise VCN)
6. Communication sur la nouvelle contractualisation des orientations budgétaires 2016 du Conseil Départemental de la Dordogne avec le bloc communal « de l'aménagement du territoire au développement des territoires »
7. Demandes de dégrèvement part redevance assainissement suite à des fuites d'eau
8. Demande de soutien financier de l'Association des Parents d'Elèves du Collège d'Eymet
9. Demande de financement de l'Ecole de Sigoulès pour classe de découverte à Varaignes (CM2)
10. SDE 24 : réalisation d'études énergétiques sur les bâtiments communaux
11. Réflexion sur une fusion éventuelle de communes entre Sigoulès et Flaugeac
12. Point sur l'avancement des échanges sur la maison de santé de Sigoulès
13. Réflexion sur une salle sportive avec le Collège du Cluzeau
14. Questions diverses

Monsieur Norbert AUVRAY, doyen de l'assemblée donne lecture des différents comptes administratifs de la commune, arrêtés comme suit :

Etat récapitulatif des divers budgets de la commune						
Fonctionnement			Investissement			Résultat exercice
Dépenses	Recettes	Exc./Déf.	Dépenses	Recettes	Exc./Déf.	2015
Budget Général						
541 999.22	759 841.84	217 842.62	325 836.79	533 260.38	207 423.59	425 266.21
Budget Annexe Z.A.E.						
67 285.49	99 066.58	31 781.09	31 415.83	108 306.68	76 890.85	108 671.94
Budget Annexe Logements Sociaux						
10 947.75	59 386.73	48 438.98	33 816.53	19 850.57	-13 965.96	34 473.02
Budget Annexe La Poste						
18 575.00	18 591.44	16.44	0.00	0.00	0.00	16.44
Budget Annexe P.L.E.						
276 504.48	257 708.30	-18 796.18	0.00	4 785.52	4 785.52	-14 010.66
Budget Annexe Assainissement						
84 457.60	129 680.07	45 222.47	60 083.50	71 829.72	11 746.22	56 968.69

Le résultat global de clôture 2015 comprenant les soldes de l'année N-1 sont établis comme suit :

BUDGETS	Résultat clôture 2014	Part affectée à l'inv. en 2015	Résultat exercice 2015	Résultat clôture 2015
Budget Général	-8 970.26	-230 352.66	425 266.21	185 943.29
ZAE	-78 421.98	-45 153.89	108 671.94	-14 903.93
Logements Sociaux	7 936.92	-18 974.57	34 473.02	23 435.37
La Poste	5 174.12	0.00	16.44	5 190.56
P.L.E.	33 372.18	-4 676.52	-14 010.66	14 685.00
Total Budgets M 14	-40 909.02	-299 157.64	554 416.95	214 350.29
Assainissement M 49	29 630.35	-36 989.13	56 968.69	49 609.91
Total Général	-11 278.67	-336 146.77	611 385.64	263 960.20

Les restes à réaliser 2015 sont établis comme suit :

BUDGETS	Restes à réaliser Dépenses Inv.	Restes à réaliser Recettes Inv.
Budget Général	345 787.01	213 712.60
ZAE	77 847.02	87 301.00
Logements Sociaux	29 681.55	12 375.00
La Poste	0	0
P.L.E.	2 750.00	0
Total Budgets M 14	456 065.58	313 388.60
Assainissement M 49	68 731.20	26 000.00
Total Général	524 796.78	339 388.60

Le résultat global de clôture 2015 avec les restes à réaliser s'élève à **78 340.34 €**.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le conseil municipal puisse délibérer et voter.

Après avoir pris connaissance des éléments accompagnant les comptes, Budgets primitifs, décisions modificatives de l'exercice 2015 et restes à réaliser, le conseil municipal, à la majorité (12 voix POUR, M. CONSOLI n'ayant pas pris part au vote sur cette question pour lui-même, et ni avec le pouvoir de M. SPADOTTO) :

- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2015 du maire résumés ci-dessus et les signe,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. VOTE DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR POUR L'EXERCICE 2015

N° 2016-08

Monsieur le Maire revient dans la salle.

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2016

N° 2016-09 à 15

Les résultats de clôture des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2015 font apparaître :

	F	I	Résultat de clôture 2015
Budget Principal :			
- un excédent de fonctionnement de	217 842.62		185 943.29
- un déficit d'investissement de		-31 899.33	
Budget Annexe ZAE :			
- un excédent de fonctionnement de	31 781.09		
- un déficit d'investissement de		-46 685.02	-14 903.93
Budget Annexe Logements :			
- un excédent de fonctionnement de	56 375.90		23 435.37
- un déficit d'investissement de		-32 940.53	
Budget Annexe Poste :			
- un excédent de fonctionnement de	5 190.56		5 190.56
- un excédent d'investissement de		0.00	
Budget Annexe PLE :			
- un excédent de fonctionnement de	14 576.00	109.00	14 685.00
- un déficit d'investissement de			
Budget Annexe Assainissement :			
- un excédent de fonctionnement de	74 852.82		49 609.91
- un déficit d'investissement de		-25 242.91	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants qui seront portés en recette d'investissement à l'article 1068 aux budgets primitifs 2016 :

BUDGETS	Affectation 2016
Budget Général	31 899.33
Budget Annexe ZAE	31 781.09
Budget Annexe Logements	32 940.53
Budget Annexe Poste	0.00
Budget Annexe PLE	0.00
Budget Annexe Assainissement	25 242.91

4. RENOUELEMENT CONVENTION SPA 2016

N° 2016-16

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu de la S.P.A. (Sauvegarde et Protection des Animaux) de Bergerac pour le renouvellement de la convention fourrière, année 2016.
La participation reste inchangée à 0,65 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée par la SPA de Bergerac, avec une participation de 0,65 € par habitant,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

5. ACQUISITION TERRAINS AUX CONSORTS BOSSELUT POUR EXTENSION ZAE

N° 2016-17

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité pour l'entreprise V.C.N. de se développer sur la Zone d'Activités Economiques du Roc de la Peyre à Sigoulès, pour répondre à la demande de sa clientèle.

M. Jean-Michel VACHER, gérant de V.C.N., a donné sa confirmation d'acquérir l'ensemble des terrains qui doivent être achetés auparavant par la commune aux consorts BOSSELUT, pour une superficie totale de 11 314 m², afin d'obtenir les subventions de l'Etat et du Département sur les travaux d'aménagement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles de terrains cadastrées comme suit :

- Section B n° 58, 59, 60, 867, 869 d'une superficie totale de 11 314 m², sises au Roc de la Peyre à Sigoulès, appartenant aux Consorts BOSSELUT, domiciliés « Foncaussade » 24240 Mescoules, au prix de **5,36 € le m²**, soit un montant total de **60 643,04 €**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que ces terrains sont indispensables à l'extension de la zone d'activités économiques du Roc de la Peyre (6^{ème} tranche),

Considérant l'atout économique du développement de l'entreprise V.C.N. sur la commune de Sigoulès, avec création d'une dizaine d'emplois,

le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à l'acquisition des parcelles de terrains ci-dessus désignées,
- Décide d'acquérir aux Consorts BOSSELUT, les terrains cadastrés section B n° 58, 59, 60, 867 et 869, au prix total de 60 643,04 € ;
- D'inscrire la dépense au budget annexe ZAE de l'exercice 2016 ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son 1^{er} adjoint, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer le compromis et l'acte de vente.

6. COMMUNICATION SUR LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Monsieur le Maire porte à connaissance de l'assemblée la nouvelle contractualisation des orientations budgétaires 2016 du Conseil Départemental de la Dordogne.

Par délibération du 8 janvier 2016,

le Conseil Départemental de la Dordogne,

Considérant le découpage des 25 nouveaux cantons,

Considérant la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

a décidé :

- d'abroger le Guide des aides départementales actuellement en vigueur.
- de réaffirmer sa volonté de porter une stratégie départementale offensive de développement des territoires dans un cadre contractuel renouvelé avec les communes et les intercommunalités, fondée sur une politique départementale de solidarité territoriale.
- de porter une politique de solidarité territoriale, déclinée en schémas départementaux et mandate à cet effet le Président du Conseil Départemental pour en conduire l'élaboration.
- d'acter le principe d'une double contractualisation intégrant l'ensemble des aides départementales au profit du bloc communal, avec d'une part une contractualisation cantonale avec les communes sur la base des 25 nouveaux cantons et d'autre part une contractualisation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sur la base d'un contrat territorial de projets.
- de créer une conférence départementale des territoires composée du Président du Conseil Départemental, des Elus Départementaux, de représentants du Conseil Régional, de l'ensemble des Présidents d'EPCI et du Président de l'Union des Maires (UDM) de la Dordogne.
- de renforcer les missions d'ingénierie et de conseil aux communes et intercommunalités développées par les services et outils départementaux.

Contractualisation avec le bloc communal :

Assurer un développement concerté de nos territoires, basé sur des schémas départementaux d'aménagement et de développement des territoires, qui s'attacheront à permettre la réalisation de projets structurants sur les territoires, comme :

- L'immobilier d'entreprises et les villages d'artisans
- Le foncier agricole,
- Les maisons de santé,
- Les équipements culturels et sportifs,
- Les équipements en faveur de la jeunesse et de l'enfance,
- Le patrimoine et l'habitat,
- Les équipements relatifs à la politique de l'eau,
- Les équipements touristiques,
- Les infrastructures (traverses, bourgs).

Cette nouvelle contractualisation comporte 2 volets :

- Au niveau des 25 nouveaux cantons : un contrat d'objectifs cantonal décliné en un volet communal composé des opérations sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- Au niveau des EPCI : un contrat territorial de projet Conseil Départemental / EPCI fondé d'une part sur la définition d'un diagnostic partagé des enjeux stratégiques de développement, et d'autre part sur une contractualisation de développement de projets structurants définis à partir des priorités départementales.

Le conseil municipal prend acte de cette nouvelle contractualisation des aides du Département.

7. DEMANDES DE DEGREVEMENT PART REDEVANCE ASSAINISSEMENT SUITE A DES FUITES D'EAU

1. Demande de dégrèvement sur consommation eau pour la part assainissement N° 2016-18

Suite à une fuite d'eau, il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour un dégrèvement sur consommation (113 m³) pour la part assainissement en faveur du compteur sis 19 rue de la Mayade à Sigoulès.

Consommation moyenne normale : 12 m³

Consommation supérieure à la normale : 125 m³

Dégrèvement demandé sur 113 m³ (125 – 12).

Accordé à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Demande de dégrèvement sur consommation eau pour la part assainissement N° 2016-19

Suite à une fuite d'eau, il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour un dégrèvement sur consommation (51 m³) pour la part assainissement en faveur du compteur sis Moulin de la Truffière, 24 route du Cluzeau à Sigoulès.

Consommation moyenne normale : 37 m³

Consommation supérieure à la normale : 88 m³

Dégrèvement demandé sur 51 m³ (88 – 37).

Accordé à l'unanimité par le conseil municipal.

8. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE D'EYMET N° 2016-20

M. Jean-Louis DESSALLES quitte la salle.

L'Association des Parents d'Elèves du Collège Georges et Marie Bousquet d'Eymet a pour objectif d'apporter son aide aux différentes activités, aux voyages scolaires, aux projets pédagogiques du Collège mais aussi aux éventuels projets des parents.

22 élèves de notre commune fréquentent le collège d'Eymet.

Une cotisation de 5 € est demandée à toutes les familles souhaitant adhérer à l'Association.

L'Association sollicite un soutien financier de notre commune à hauteur de 100 €, pour vivre et réaliser ses objectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser l'aide sollicitée à l'Association des parents d'élèves du collège d'Eymet. La participation de 100 € sera inscrite au budget primitif 2016 de la commune à l'article 6574.

M. Jean-Louis DESSALLES revient dans la salle.

9. DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ECOLE DE SIGOULES POUR CLASSE DECOUVERTE A VARAIGNES (CLASSE CM2) DU 23 AU 25 MAI 2016 N° 2016-21

Les élèves de CM2 de l'école primaire de Sigoulès ont pour projet de partir en classe de découverte à Varaignes (Dordogne) du 23 au 25 mai 2016.

Ce séjour concernera 27 élèves dont 12 de Sigoulès.

Les frais de participation par enfant s'élèvent à 167 € (transport + hébergement + activités sur 3 jours). Les familles participent à hauteur de 45 € par enfant.

L'Association « Ensemble pour l'école » participe à hauteur de 70 € par enfant.
Reste à financer 52 € par élève.
Une aide financière par enfant de Sigoulès est sollicitée auprès de la commune :
52 € x 12 enfants = 624 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une aide financière à l'Association « Ensemble pour l'école » de Sigoulès d'un montant de 624 € (soit 52 € par élèves domiciliés à Sigoulès).

La dépense sera inscrite au budget primitif 2016 de la commune à l'article 6574.

10. SDE 24 : REALISATION D'ETUDES ENERGETIQUES SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La commune adhère au Service Energies du SDE 24.

Le Syndicat Départemental d'Energies (SDE) de la Dordogne propose de réaliser un diagnostic énergétique sur une ou plusieurs installations susceptibles de présenter un potentiel en économies d'énergie.

A cet effet, le SDE 24 a lancé en septembre dernier une consultation afin de choisir le bureau d'études qui sera chargé de réaliser des pré-diagnostic énergétiques et des audits énergétiques sur les bâtiments communaux.

Le SDE 24 a désigné le bureau d'études ALTEREA comme titulaire du marché.

Le SDE 24 participe financièrement à hauteur de 20 % du montant TTC du coût de revient d'une prestation accomplie par le bureau ALTEREA.

Par ailleurs, dans le cadre d'un audit énergétique, suivi impérativement de travaux, une subvention de l'ADEME à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude est allouée.

Les différentes prestations et coûts de revient pour la collectivité sont détaillés et communiqués (voir annexe).

Il est proposé au conseil municipal, s'il souhaite poursuivre sa démarche en faveur des économies d'énergies, de réaliser une ou plusieurs études sur un ou plusieurs bâtiments de son choix.

Considérant qu'en 2012, la commune a déjà procédé à un diagnostic énergétique pour les bâtiments MAIRIE-BIBLIOTHEQUE et SALLE DES FETES, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de ne pas réaliser de diagnostic énergétique.

11. REFLEXION SUR UNE FUSION EVENTUELLE DE COMMUNES ENTRE SIGOULES ET FLAUGEAC

Suite à la demande des élus de Flaugéac pour une éventuelle fusion avec Sigoulès, une réunion a eu lieu entre les maires et adjoints des deux communes à Sigoulès.

Il en résulte, après concertation, un avantage financier par rapport aux dotations de l'Etat (DGF, DNP, DSR) : pas de diminution pendant 3 ans, mais une augmentation de 5 % des dotations actuelles.

Le conseil municipal de chaque commune doit délibérer sur cette fusion éventuelle ou pas.

Il sera obligatoire de prendre délibération avant le 31 mars 2016 pour prétendre à ces avantages, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord de principe sur la fusion des communes de SIGOULES et FLAUGEAC.

Après délibération, le conseil municipal de Sigoulès, à la majorité (13 voix POUR, 1 ABSTENTION) donne son accord de principe sur la fusion des communes de SIGOULES et FLAUGEAC.

12. POINT SUR L'AVANCEMENT DES ÉCHANGES SUR LA MAISON DE SANTÉ À SIGOULÈS

A l'initiative de la commune de Sigoulès et des deux médecins généralistes du territoire, les professionnels de santé et représentants des différentes collectivités du territoire de la Communauté des Communes de Sigoulès se sont réunis autour d'une volonté commune :

- Enrayer la diminution de l'offre de soins sur la commune de Sigoulès et ses alentours due aux départs en retraite des médecins généralistes non remplacés ;
- Améliorer la qualité de vie et les conditions d'exercice des professionnels de santé associés ;
- Rassembler les différents services de santé du territoire en un lieu unique et permettre ainsi aux citoyens de mieux apprécier la qualité des services proposés ;
- Mutualiser les moyens humains et matériels et donner un sens économique au projet ;
- Améliorer à terme l'offre de soins du territoire et anticiper l'augmentation prévisible de la dépendance de notre population ;

Les professionnels de santé impliqués et signataires de cette démarche sont :

- Docteur REBEYROL → médecin généraliste
- Docteur CHAKARIAN → médecin généraliste
- Monsieur FOUCHE → infirmier
- Madame DAL PICOL → infirmière
- Madame LACOTTE → infirmière
- Madame BEAUVAIS → infirmière
- Madame LAGRANGE-BENALI → psychologue
- Monsieur POIGNANT → kinésithérapeute
- Monsieur COURTAULT → pharmacien

Les partenaires à ce projet sont : l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), le Pays du Grand Bergeracois (PGB).

Une réunion est prévue courant mars avec l'ARS, qui nous donnera les directives pour constituer les dossiers relatifs à ce projet.

13. RÉFLEXION SUR UNE SALLE SPORTIVE AVEC LE COLLÈGE DU CLUZEAU

Une première réunion a eu lieu avec la Directrice de l'Etablissement du Cluzeau, Madame Sophie SCHEUBER, et son collaborateur, M. Frédéric ALMODOVAR et les établissements LOSBERGER.

Nous attendons une deuxième rencontre avec les établissements MATHIS pour ce même projet. Nous sommes en quête pour trouver un troisième concepteur.

Ce projet ne peut bénéficier d'un financement du conseil régional qu'à la seule condition qu'il soit porté conjointement par la commune de Sigoulès et l'Etablissement Scolaire du Cluzeau.

Financements potentiels :

- Etat : DETR
- Conseil Régional
- Conseil Départemental

La salle de sport pourrait être implantée sur le site du Cluzeau.

Affiché le 21/03/2016.

La commune pourrait bénéficier d'un partenariat de transport d'élèves de l'école de Sigoulès au Cluzeau.

Il est entendu que si ce projet aboutit, les associations, la commune, seront les premiers utilisateurs de cette salle sportive.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe.

14. QUESTIONS DIVERSES

1. Achat de jardinières

Il est proposé l'achat de jardinières, pour un montant de 1 050,64 € TTC, dépense à inscrire au budget 2016 :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2. FNACA cérémonie au monument aux morts 19 mars 2016

Une cérémonie du souvenir et du recueillement en mémoire du 54^{ème} anniversaire du Cessez le feu en Algérie, aura lieu **samedi 19 mars 2016** au monument aux morts de Sigoulès à **15 h 00**, suivie d'un pot de l'amitié offert par la mairie de Sigoulès à la salle de Justice et de Paix.

3. Possibilité de recruter en contrat aidé dans le cadre du dispositif CUI-CAE N°2016-22

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de créer un poste d'assistante maternelle auprès de la crèche, de l'école et d'animatrice TAPS, dans le cadre du dispositif CUI-CAE.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures/semaine (soit 86,67 h/ mois), avec une prise en charge à 80% de l'Etat, coûte à la collectivité 272,34 € par mois.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le recrutement au 01/04/2016 de Mme Isabelle MURACCIOLE en CAE, sur une durée d'un an (possibilité de renouveler pour 1 an), 12 h restant au service de la crèche, et 8 h en TAPS-Ecole.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un contrat aidé CAE 20 heures semaine, à compter du 01/04/2016.

4. Sollicitation d'une administrée

Une jeune administrée, âgée de 16 ans, scolarisée au lycée de Maine de Biran à Bergerac, en classe de 1^{ère} littéraire, a le projet de partir dans un pays d'Amérique latine pendant toute une année scolaire à partir de l'été prochain, pour s'améliorer en langue et découvrir de nouvelles cultures, échanger sa culture et l'environnement français.

Ce séjour est estimé à 7 000 euros.

Elle sollicite la commune pour une participation au financement de ce séjour.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de participer financièrement.

5. Spectacle musical « Crok'Notes » par le groupe Rue de la Muette **Programmation culturelle avec la Bibliothèque Départementale de Prêt**

Une manifestation culturelle musicale aura lieu le **mercredi 6 avril 2016 à 18 h 30** à la salle de Justice et de Paix, proposée et prise en charge par le Conseil Départemental de la Dordogne, via sa Bibliothèque Départementale de Prêt, et par l'Agence Culturelle Départementale.

Notre bibliothécaire, Marlène, est l'interlocutrice locale pour le suivi de cette manifestation : 40 minutes d'écoute musicale acoustique en direct autour d'un apéritif.

La commune doit mettre à disposition des locaux, prendre en charge les repas des musiciens et organiser un apéritif de clôture.

Accord du conseil municipal.

6. Programme entretien des Routes Départementales pour 2016 du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental a validé le programme d'entretien des Routes Départementales pour 2016.

Pour information, notre commune est concernée par la RD n° 15^E pour des travaux de reprofilage de chaussée. La section traitée débutera à la sortie d'agglomération de Sigoulès jusqu'à la limite avec la RD 933.

7. ERDF : mise en place des compteurs Linky (compteurs communicants)

Le déploiement des compteurs Linky a démarré au 1er décembre 2015. Pour la Dordogne, les premiers compteurs seront posés en 2017 puis progressivement sur l'ensemble du département jusqu'en 2021.

Ce sujet sera largement abordé lors des prochaines réunions cantonales qu'ERDF organisera au 1er semestre 2016.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de laisser libre choix aux administrés d'accepter ou de ne pas accepter ce comptage Linky.

8. Cirque Klising à Sigoulès : 15 et 16 mars 2016

Pour information, le Cirque Klising sera installé sur la place du cimetière les mardi 15 et mercredi 16 mars 2016.

Pour le centre de loisirs et les groupes scolaires possibilité d'un tarif à 4 € par enfant (gratuité pour les accompagnateurs).

9. Sollicitation pour insertion d'une annonce dans le bulletin municipal

Mme Isabelle SERAFIN du Centre d'Echanges Internationaux (CEI) sollicite l'insertion d'une annonce dans le bulletin communal.

Le CEI est une association Loi 1901 recherchant des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour mettre en ligne sur le site de la commune l'information.

10. SDE 24 : choix de l'emplacement pour la borne véhicules électriques

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner pour définir l'emplacement de la borne de recharge pour les véhicules électriques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'emplacement de la borne de recharge pour les véhicules électriques à côté du transformateur, en face du restaurant scolaire.

11. CGT Energie 24

Le Syndicat CGT Energie 24 informe les élus de la fermeture du service Exploitation ERDF Périgueux. La direction ERDF a décidé de supprimer sur le département de la Dordogne le service Exploitation pour le positionner sur Mérignac.

La suppression de ce service impactera la qualité de fourniture d'électricité sur le département et plus particulièrement pendant les phases de dépannage.

La suppression du service est annoncée pour la fin du 1^{er} semestre 2016.

Le Syndicat CGT informe pour une intervention éventuelle à tous les niveaux de faire stopper cette suppression de service.

Le conseil municipal, après délibération, exprime son soutien au Syndicat CGT Energie pour que le service Exploitation ERDF reste sur Périgueux.

La séance est levée à 21 h 54.